



Quatre partis politiques jusqu'ici, ont vu leurs listes qui avaient été rejetées, réhabilitées.

Il s'agit de l'UNDP, du FNSC, du Parti de l'esprit d'avril 48 et enfin du RDPC. Le quotidien national Cameroon Tribune en kiosque ce 17 janvier 2020 rapporte que, certaines listes électorales rejetées au départ ont été réhabilitées par la chambre administrative de la Cour Suprême. C'était hier (16 janvier 2020) au petit matin.

Notre confrère raconte que seuls quatre partis politiques jusqu'ici ont eu gain de cause. Les jours de la chambre administrative de la Cour Suprême sont rythmés par l'audience du contentieux pré-électoral. «Hier (16 janvier 2020), cette juridiction a rendu 67 décisions sur les 70 affaires examinées. Au total, il s'agissait de 38 pourvois en cassation et 32 appels sur les 109 que compte le rôle entier», peut-on lire.

C'est ainsi que le 16 janvier matin, quatre partis politiques ont vu leurs appels prospérer auprès de cette instance juridictionnelle. «Dans la commune de Garoua II, l'UNDP qui avait vu sa liste rejetée par le tribunal administratif de la région du Nord... a eu gain de cause après avoir fait appel.

Statuant en dernier, la chambre administrative de la Cour Suprême a décidé que cet appel est

recevable en la forme et justifié au fond. Par conséquent, la liste de l'UNDP est maintenue dans cette circonscription électorale», note Cameroon Tribune.

Comme lui, le Front National pour le Salut du Cameroun (FNSC) a eu gain de cause dans la même localité. Le Parti de l'esprit d'avril 48 a vu sa liste maintenue dans la commune de Dibang, région du Littoral, alors même qu'elle avait été rejetée par le tribunal administratif de Douala.

Dans la Commune de Nkongsamba, le RDPC s'est retrouvé avec deux listes. Une liste montée par le consensus de la base contre celle officielle, validé par le comité central. Après appel, c'est celle validée par le comité central qui a eu gain de cause auprès de la chambre administrative de la Cour Suprême le 16 janvier dernier.